

DEMANDE DE DÉROGATION DE CIRCULER
SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME DE GUYANE

Direction Générale des
Territoires et Mer

Première demande Renouvellement

D.G.T.M GUYANE – DMLF
service des affaires maritimes littorales et fluviales/Unité stratégie environnement et gestion du domaine public
2, Bis rue Simon MENTELLE – 97300 Cayenne
Tél : 05.94.21.52.73 ou 05.94.21.52.68
Mél : dgtm-dmlf-domainepublic@guyane.pref.gouv.fr

IMPORTANT : Au préalable à toute circulation, la demande de dérogation de circuler sur le DPM de Guyane devra être formulée au moyen de ce document.
Le dépôt de la demande doit impérativement être réalisé au minimum **2 mois avant le début de la circulation.** (3 mois pour une demande intercommunale)
La circulation ne pourra être entreprise qu'après réception de l'arrêté de dérogation de circuler sur le DPM.

1. Désignation du demandeur	<input type="checkbox"/> Professionnel de la mer	<input type="checkbox"/> Association	<input type="checkbox"/> Collectivité locale
	<input type="checkbox"/> Entreprise	<input type="checkbox"/> Particulier	
Nom et Prénom :	<input type="text"/>		
Qualité :	<input type="text"/>		
Représentant de : (association, collectivité, entreprise ...):	<input type="text"/>		
Adresse :	<input type="text"/>		
E-mail :	<input type="text"/>		
N° Téléphone (ou portable)	<input type="text"/>	N° Télécopie	<input type="text"/>

2. Localisation de la circulation sur le domaine public maritime	
Commune(s) : <input type="text"/>	Plage ou lieu dit : <input type="text"/>
Un Plan précis de la circulation et des accès doit être fourni avec la demande	

3. Motif de la circulation sur le Domaine Public Maritime :
<input type="text"/>

4 Date de début et durée de la demande de circulation sur le Domaine Public Maritime
Date de début souhaitée : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>
Date de fin souhaitée : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>

Durée de l'intervention :	<input type="text"/>	<input type="text"/>
---------------------------	----------------------	----------------------

5 Détail des véhicules (chaque véhicule doit être recensé dans le tableau suivant)

Type	Immatriculation (le cas échéant)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Les immatriculations peuvent être fournies 15 jours avant la date de début de la circulation (par mail ou fax). En cas de non transmission de ces immatriculations dans les délais, la demande ne pourra être instruite

6 Liste des chauffeurs : (Le nombre de chauffeurs peut être supérieur au nombre de véhicules) A noter que les chauffeurs doivent disposer du permis adéquat et en cours de validité.

Nom	Prénom
<input type="text"/>	<input type="text"/>

7 Engagement du demandeur :

Je m'engage à ne pas porter atteinte à l'état naturel du Domaine Public Maritime

Date / / Signature :

A Le : / / Signature du demandeur :

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT (format A4)

Un plan de localisation (extrait de carte IGN ou de cadastre ou autre) devant indiquer la zone de circulation et les accès à la plage
L'engagement à ne pas porter atteinte à l'état naturel du DPM daté et signé (S7)